

**Réunion de travail sur la normalisation de l'adresse
GIP ATGeRi – IGN – ATD24 – CD47 – APGL – GEO17**

DATE DE REUNION
Lieu de réunion

05/06/2018
BORDEAUX

Affaire suivie par : Christophe LABARRE
Paul HEDIN

PRESENTS :

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

ESTELLE LACHAUD
LEO HUERTA

CECILE SOULINGEAS

AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE 64

DAMIEN DUBERTRAND

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT-ET-GARONNE

FREDERIC MANDIS
YOANN SOULACROIX

ISABELLE FILLOL
VICTOR CAPELLE

**INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET
FORESTIERE**

PHILIPPE ABADIE

VINCENT MASSON

SOLURIS

THOMAS RUBERTE

GIP ATGeRi

CHRISTOPHE LABARRE
PAUL HEDIN

1. Contexte de la réunion

Dans le cadre des projets de normalisation des adresses postales menés sur la région Nouvelle-Aquitaine, le GIP ATGeRi a organisé, à la demande de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, une réunion technique sur le guichet adresse avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Point sur la gouvernance de la Base Adresse Nationale (BAN).
- Point d'avancement sur la normalisation des adresses sur les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, de la Charente-Maritime et des Pyrénées-Atlantiques.
- Point sur les dysfonctionnements constatés sur le guichet adresse national.

2. Gouvernance et évolution de la Base Adresse Nationale (BAN)

La Base Adresse Nationale est actuellement la composante adresse de la base de production Bd Uni[®] de l'IGN. Cette couche est alimentée nationalement par les données adresses de la DGFiP, de LA POSTE et de l'INSEE et mise à jour en continu par les collecteurs du service de mise à jour en continu de l'IGN (MAJEC). Elle ne contient que des ponctuels adresses mais pas de voies/filaires.

Certaines adresses provenant des services fiscaux numérotés en 5000 ou 9000 correspondent à des numérotations fictives. Elles sont présentes dans la BAN et le guichet adresse et perturbent les utilisateurs. Le comité de projet BAN souhaite pour autant les conserver.

La BAN est actuellement disponible sous deux types de licences :

- Licence gratuite de repartage
- Licence sous licence ODBL

Les licences ont été reconduites jusqu'à la fin du mois de mai 2018 mais ETALAB et LA POSTE n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le devenir de ces licences (ETALAB souhaiterait passer la BAN en opendata).

En conséquence, le projet de BAN V1 est actuellement en situation de blocage.

Dans le projet de BAN V1, la BAN serait totalement déconnectée de la Bd Uni de l'IGN avec la mise en œuvre d'un nouveau guichet adresse V2 isofonctionnel, avec notamment la mise à disposition d'une API. La BAN ne serait plus contrôlée qualitativement par les collecteurs IGN et deviendrait une base de données totalement indépendante des bases IGN.

En termes de contenu, les adresses fictives en 5000 ou 9000 seraient conservées mais l'utilisateur aurait la possibilité de les discriminer dans la base de données.

La BAN V1 disposera de plusieurs coordonnées géographiques (5 à 10) pour localiser une même adresse suivant les besoins et usages des opérateurs et des collectivités.

3. Point d'avancement des travaux de normalisation de l'adresse sur les départements de la Dordogne (24), du Lot-et-Garonne (47), de la Charente-Maritime (17) et des Pyrénées-Atlantiques (64)

3.1. Département de la Dordogne (24)

L'ATD 24 s'est fixé comme objectif de normaliser les adresses sur 350 communes de leur département d'ici 4 ans. Les travaux de normalisation sont menés directement depuis le guichet adresse avec l'utilisation du kit d'accompagnement produit par le GIP ATGeRi et la SPL.

La formation des communes se passe en deux temps :

- 1^{ère} formation sur la normalisation des adresses : inventaire des adresses existantes, formation sur l'adresse normalisée, fourniture de cartographie papier grand format et de tableaux pour les services fiscaux.
- 2^{ème} formation : cette formation se déroulera 6 mois après la 1^{ère} formation et a pour objectif la saisie et la validation des nouveaux plans d'adressage sur le guichet adresse avec en priorité les communes faisant l'objet d'un déploiement de fibre.

D'ici fin 2018, 30 à 40 communes auront normalisé leur plan d'adressage sur le département de la Dordogne.

D'ici fin 2019, 100 communes auront normalisé leur plan d'adressage sur le département de la Dordogne.

L'ATD accompagne également les communes dans l'achat des plaques voies et numéros avec un groupement d'achat.

Le GIP ATGeRi demande à l'ATD d'être destinataire des nouveaux plans d'adressage via l'adresse mail adressepigma@gipatgeri.fr. Le GIP ATGeRi se chargera de transmettre les nouveaux plans d'adressage au SDIS DE LA DORDOGNE pour la mise à jour du système d'alerte et de la cartographie opérationnelle.

Le GIP ATGeRi précise également qu'ENEDIS recevra les nouveaux plans d'adressage à travers son partenariat national avec l'IGN.

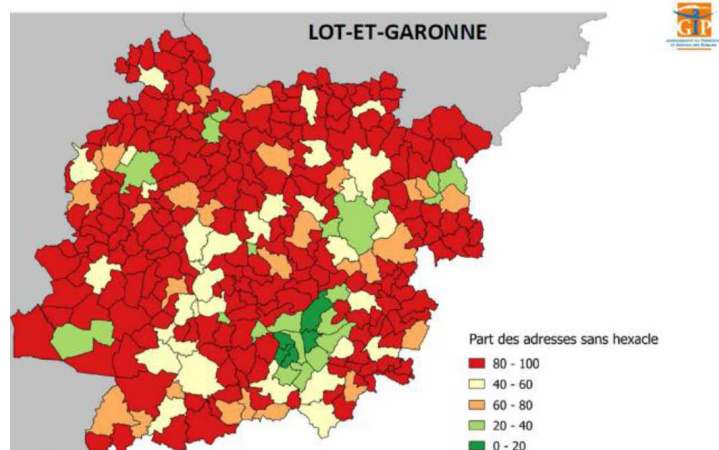
La Poste a fait une prestation sur la commune de Saint André d'Allas mais le nouveau plan d'adressage n'a pas été adressé au SDIS. Cette transmission n'était pas comprise dans le contrat.

Au vu de l'industrialisation nécessaire, l'ATD 24 engage une réflexion autour de la constitution d'une Base Adresse Locale sur le département de la Dordogne.

3.2. Département du Lot-et-Garonne (47)

Sur le département du Lot-et-Garonne, 300 communes sur 319 doivent normaliser leurs adresses. Un service a été créé au sein du Conseil Départemental pour accompagner les communes dans ces travaux de normalisation. Ce service se compose de 4 personnes (Anne MADZIARSKI, Yoann SOULACROIX, Isabelle FILLOL et Victor CAPELLE).

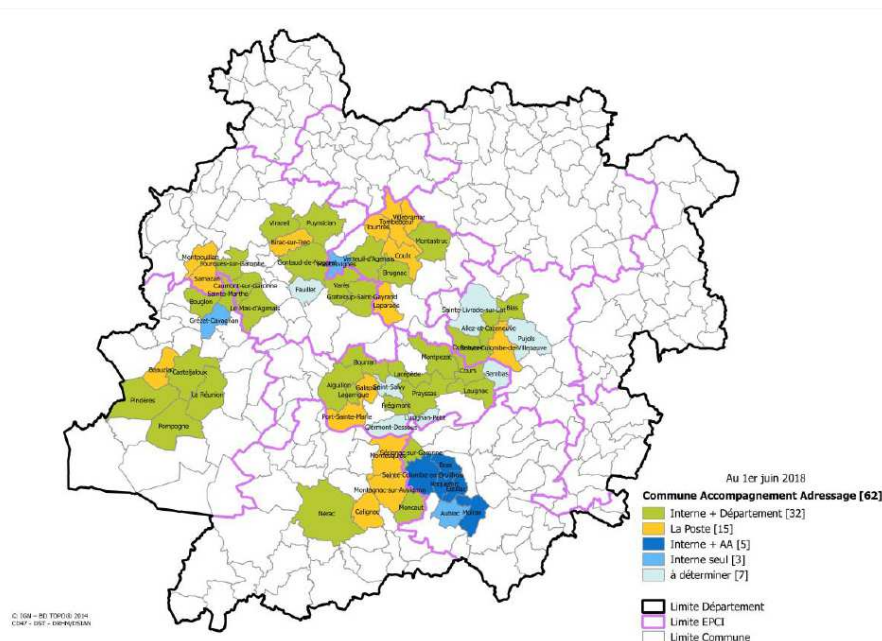
2 réunions d'information animées par le Président Camani ont été organisées par le Conseil Départemental le 16 et 22 Janvier 2018 à l'attention des 62 communes raccordées à la fibre en 2018.



Communes avec un taux d'adressage non normalisé

Sur le département du Lot-et-Garonne, 62 communes seront déployées en fibre optique en 2018 :

- 32 communes avec un accompagnement du CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 5 communes avec accompagnement de l'agglomération d'Agen
- 15 communes en prestation avec La Poste (entre 20 et 30 € l'adresse normalisée)
- 7 communes non déterminées en termes d'accompagnement
- 3 communes en interne



Le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne passe entre 1/2j et 1j pour normaliser 100 à 300 adresses sur un territoire communal. L'accompagnement est personnalisé et non collectif avec fourniture à la commune au lancement du projet d'une carte papier format A0 pour la réalisation du travail préparatoire.

Dans la plupart des communes, une équipe projet est accompagnée dans la saisie par les agents du Conseil Départemental. Dans certains cas, la commune ne disposant pas d'une équipe projet à l'aise avec l'outil informatique, les agents du Conseil Départemental prennent le relai.

Il faut compter entre 2 et 3 mois entre le lancement de la démarche sur une commune et la validation du plan d'adressage sur le guichet.

Pour la transmission des nouvelles adresses aux services fiscaux, le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT-ET-GARONNE a mis en place un tableau que remplissent les communes (numéro de section, parcelles). Ce tableau est ensuite transmis aux services fiscaux.

Sur 2018, la priorité est fixée sur les communes qui feront l'objet d'un déploiement de fibre optique. A partir de 2019, le CONSEIL DEPARTEMENTAL ouvrira cet accompagnement aux communes qui feront l'objet d'un déploiement de fibre mais également aux communes volontaires.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT-ET-GARONNE et l'ATD demandent à rencontrer les collecteurs IGN pour leur présenter les process mis en œuvre sur la normalisation de l'adresse. Monsieur Philippe ABADIE se charge de mettre en relation les collecteurs avec le CD47 et l'ATD 24.

IGN précise que le collaboratif va continuer de se développer au sein de l'Institut avec le rapprochement des collecteurs avec les antennes régionales et seront associés au réseau des responsables des relations extérieures.

3.3. Département de la Charente-Maritime (17)

La plateforme Geo17 a recruté un stagiaire pour réaliser un état des lieux et proposer un scénario d'adressage sur le département de la Charente-Maritime. Aucun scénario n'est arrêté mais le GIP ATGeRi préconise l'harmonisation régionale des pratiques d'adressage.

3.4. Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

La fibre va également être déployée sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Un syndicat numérique va être créé pour accompagner ce déploiement. L'APGL compte partir sur le guichet adresse pour accompagner les communes dans les travaux de normalisation.

Le format qui sera utilisé par l'APGL est identique à celui de l'ATD (1^{ère} réunion sur les bonnes pratiques, 2^{ème} réunion sur les plans d'adressage).

L'APGL utilisera le kit d'accompagnement du GIP ATGeRi / SPL pour accompagner les communes.

4. Point sur les dysfonctionnements du guichet adresse

4.1. Les problèmes de performances :

- Il a été constaté par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne un problème d'affectation des Hexaclés par La Poste sur les nouvelles adresses normalisées et validées en milieu de mois (exemple : commune de BRUGNAC) sur le guichet. Ce problème n'est pas constaté sur les dossiers d'adressage validés en début de mois.
- La couche évolution a du mal à se charger (problème de charge serveur ?).
- Certains déplacements d'adresses ne fonctionnent pas.
- Des dysfonctionnements sont apparus, sans en déceler l'origine, sur les doubles clics finalisant une voie.

4.2. Les bugs :

- L'ATD et le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne constate des instabilités du guichet adresse en fin de matinée et après-midi avec des impossibilités de valider certaines saisies
 - Multiples erreurs à la suite faisant perdre les données (après avoir validé le tracé, une erreur apparaît effaçant ce dernier ou impossible de clôturer un tracé avec le double click)
 - Erreur 503 : connexion avec le serveur interrompue, aucune réponse de la part du serveur pendant quelques minutes
 - Erreur 504 : connexion avec le serveur interrompue mais reprise de la connexion quelques secondes plus tard.
- Le point initial de la voie qui change pendant la numérotation (changement à la réouverture d'un dossier).
- D'une session à une autre, déplacement de ponctuels adresses sans intervention de l'utilisateur sur un même projet d'adressage.

4.3. Les demandes d'évolutions (à prioriser dans le cadre du lancement du prochain guichet V2)

- Impossibilité de supprimer définitivement les adresses en 5000 et 9000. Ce travail est trop fastidieux pour les communes.
- Intégrer l'édition d'un numéro adresse en mode classique dans le mode création d'un dossier d'adressage.
- Harmoniser les niveaux de zooms entre le mode création et le mode modification. Il serait également bon d'agrandir la fenêtre cartographique.
- La couche évolution a du mal à se charger (problème de charge serveur ?).
- Certains déplacements d'adresses ne fonctionnent pas.

- Des dysfonctionnements sont apparus, sans en déceler l'origine, sur les doubles clics finalisant une voie.
- La possibilité de pouvoir imprimer l'ensemble des dossiers est une amélioration souhaitée.